EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIN

SÉANCE DU LUNDI 12 MARS 2018

Date de convocation:

26/02/2018

Date d'affichage

26/02/2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 mars à 20h45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSE,

Maire

<u>Présents</u>: Mmes Monique CHAMBON, Patricia FEDOU, Mrs Mohamed BENHAMOUCHE, Denis BOUVIER-GARZON, Christian GARRIGUES, Didier MARTORELL et Lionel VIGNA.

Absents: Mme Dominique VAN DER MERWE qui a donnée procuration à Mr Christian GARRIGUES, Julien CHEVREL qui a donné procuration à Mr Lionel VIGNA, Stéphane ISELLE qui a donné procuration à Mr Didier MARTORELL.

Secrétaire de séance : Christian GARRIGUES.

OBJET: Avis sur le projet arrêté de révision du SCOT du Pays Lauragais.

DÉLIBERATION: DL_20178_N°12

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre de la révision du schéma de cohérence Territoriale du Pays Lauragais, la communauté de communes ainsi que les communes membres ont reçu le projet de révision du SCOT du Pays Lauragais arrêté à l'Unanimité par délibération N°61/2017 du 11 décembre 2017 en comité Syndical du PETR Pays Lauragais.

Conformément au code de l'urbanisme, et dans le cadre de la consultation officielle du projet,

Le Président du PETR Pays Lauragais, sollicite l'avis des personnes publiques associées qui doit être versé dans un délai de trois mois à compter de la saisine.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de rendre un Avis sur le projet arrêté de révision du SCOT du Pays Lauragais.

<u>Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents:</u>

Vote:
Pour: 06
Contre: 03
Abstention: 02

 DECIDE de donner un AVIS FAVORABLE, sur le projet arrêté de révision du SCOT du Pays Lauragais.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que ci-dessus.

An registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Délibéré le 12 mars 2018 **Maire,** Sandrine VERCRUYSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 15/03/2018 publication ou notification

du: 15/03/2018

e Carone